30 MAI 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2023/05-03 – FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME EN FAVEUR DE LA GAMBIE: ALLOCATION ET PARAMÈTRES STRATÉGIQUES

Le Conseil d'administration :

1 Prend note de l'évaluation réalisée par le Groupe consultatif technique indépendant sur les facteurs favorables à la transformation du système en Gambie, notamment dans le domaine des données et éléments factuels considéré comme hautement prioritaire dans l'annexe 3 du document BOD/AV/2023/05 DOC 03.

2 Prend note de l'évaluation réalisée par le Secrétariat et exposée à l'annexe 2 sur les paramètres stratégiques du Pacte de partenariat conclu avec la Gambie figurant à l'annexe 4.

3 Invite la Gambie à soumettre, au plus tard le 31 décembre 2023, une requête de financement pour la transformation du système d'un montant maximum de 5 860 000 dollars, conformément à la décision FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques pour les financements du GPE tels qu'indiqués au tableau 1.

Tableau 1 (tous les montants sont exprimés en USD)		
a.	**Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système**	5 860 000
b.	**Allocation totale recommandée par le Secrétariat**	5 860 000
c.	**Facteur favorable hautement prioritaire** Données et éléments factuels	
d.	**Axes prioritaires et paramètres stratégiques des financements du GPE :** *Promouvoir un enseignement des compétences de base accessible, équitable et inclusif* qui s'articule autour de quatre grands axes : i) améliorer l'accès à l'enseignement préscolaire pour assurer que les enfants soient prêts à apprendre, ii) renforcer l'utilisation de matériels didactiques et d'apprentissage, de guides de l'enseignant et d'évaluations qui soient alignés sur l'objectif d'enseignement des compétences de base, iii) faire en sorte que tous les enseignants acquièrent les connaissances et les qualifications professionnelles adéquates pour enseigner les compétences de base en lecture, écriture et calcul et veiller à la prise en charge adéquate de leur bien-être, et iv) améliorer la gouvernance du secteur de l'éducation en mettant les données et la technologie au service de l'enseignement des compétences de base.	